

Conseil de gestion exceptionnel « Confinement novembre 2020 »

Les points abordés lors de cette réunion concernent l'évolution de l'organisation du travail à BIOGER pendant cette période de confinement adapté selon les nouvelles consignes INRAE et AgroParisTech. <https://intranet.inrae.fr/national/vie-de-linstitut/info-coronavirus-covid-19-le-point-sur-la-situation-4475>

Remarque en amont : Tout agent considérant que les consignes sanitaires ne sont pas respectées doit en référer à la direction de l'unité et peut alerter le CHSCT du centre. Le CHSCT pourra solliciter une visite des lieux de travail (le non-respect des consignes peut conduire à une décision de fermeture de l'unité).

- Le principe de ce confinement adapté est le maintien de l'activité de recherche. Le personnel dont la présence sur site est nécessaire à cette activité doit être présent sur site. Toute activité télétravaillable se fait à distance. Une diminution de l'activité n'est pas prévue. Des aménagements d'horaire sont possibles dans la limite de la plage horaire 07h-19h, mais pas d'autorisation spéciale d'absence (sauf personnes fragiles). La présence du personnel lié aux activités suivantes est essentielle à BIOGER :
  - Laverie, serre, SST en nombre suffisant, assistant de prévention (Pascal en absence de Sandrine), accueil.
  - Toute personne ayant du travail expérimental à faire.
  - Les encadrants d'étudiants et de personnel technique sont incités à venir au moins 1 fois par semaine sur site.

Vigilance par rapport aux travailleurs isolés.

- La venue d'intervenants externes doit être limitée à l'essentielle (installation et réparation de matériel, par exemple) et bien veiller au respect des gestes barrières et conditions d'accueil. Il est conseillé de prévenir la loge pour que ces personnes puissent accéder au centre.
- L'unité doit préciser au centre INRAE le pourcentage de présence chaque semaine et donner une liste nominative des personnes sur site au centre AgroParisTech. Il est donc obligatoire de remplir le fichier de présence le vendredi pour la semaine suivante. Il peut être mis à jour en cas de changement.  
[https://onedrive.live.com/view.aspx?resid=661B96892A590EAB!1726&ithint=file%2cxlsx&authkey=!ABZWYC-vpf7gk\\_8](https://onedrive.live.com/view.aspx?resid=661B96892A590EAB!1726&ithint=file%2cxlsx&authkey=!ABZWYC-vpf7gk_8)
- Les justificatifs de déplacement sont fournis par Selma sur demande (signés par Camille Michon pour les agents INRAE, par Sabine pour les autres). En cas de mission ponctuelle des justificatifs ponctuels sont établis par Selma selon la même procédure. Seuls les missions essentielles or IDF, sur région ou terrain sont autorisées. Avec les justificatifs de déplacements professionnels, il n'est pas nécessaire d'avoir une attestation du site du gouvernement en plus. Pour les formations techniques en BM ou cyto le nombre de personnes présentes doit être limité (reflexion en cours)
- Les réunions en présentielles sont interdites. Seules des discussions de travail et entretiens d'une durée limitée à 1 heure et 4 personnes sont autorisées dans les salles de réunion en respectant les gestes barrières.
- La prise de repas dans les salles de réunion reste possible selon les consignes établies (30 minutes par créneau, 10 minutes d'aération, nettoyage des tables avant et après) avec un rappel de veiller à désinfecter les poignées des fours micro-ondes à chaque utilisation.
- Suspension des moments de convivialité non compatibles avec le respect des gestes barrières
- Rappel également d'aérer régulièrement les bureaux et, et dans la mesure du possible maintenir la porte du bureau ouverte.
- Si vous constatez une pénurie en consommable d'hygiène et sécurité, prévenez Sandrine, Isabelle Lebrun ou Pascal pour passer commande.

- Il faut continuer à signaler les cas de covid date début symptômes ou date du test pour identifier les clusters.

16 membres : 8 élus - représentants des équipes & plateaux, non-permanents, ITA + 8 nommés (gestion finance, RH, RRH, AgroParisTech, direction, Arvalis, AP)

